

DSDEN 22
DIVEL

ANNEXE N°1 – METHODOLOGIE

1- Demande de **scolarisation dans le collège DE SECTEUR** d'un élève issu d'un établissement public ou privé sous contrat du département 22 :

☞ **Si l'élève fréquente une école élémentaire publique :**

La famille :

- complète la fiche de liaison (volet 1 et 2) en vue de l'affectation en 6^{ème} transmise par le directeur d'école
- remet la fiche dûment complétée au directeur d'école pour saisie des données dans AFFELNET 6^{ème}

☞ **Si l'élève fréquente une école élémentaire privée :**

La famille :

- indique au directeur de l'école son intention de scolariser l'enfant dans l'enseignement public et se manifeste auprès du collège public demandé
- complète la fiche de liaison (volet 1 et 2) en vue de l'affectation en 6^{ème} (remise soit par l'école soit par le collège public demandé)
- remet la fiche complétée **au COLLEGE demandé** qui enverra le dossier **complet** (volet 1 et 2) à la direction académique – **DIVEL 2** – pour importation dans AFFELNET 6^{ème}

Calendrier Collège :

- Remise des documents dûment complétés par la famille au collège pour **le 30 avril 2019**, délai de rigueur
- VERIFICATION et CONTRÔLE puis envoi à la DIVEL 2 du dossier complet au plus tard pour le **30 avril 2019 délai de rigueur**. La DIVEL importera le dossier élève dans AFFELNET 6^{ème}.
- Transmettre à la DIVEL2, la décision de passage pour ces élèves **avant le 21 mai 2019**.
 - **ATTENTION** : Exigez des parents d'élèves qu'ils vous fournissent au plus vite la décision de passage que leur école leur transmettra.

2- Demande de scolarisation dans le collège HORS SECTEUR (demande de dérogation) d'un élève issu d'un établissement public ou privé sous contrat du département 22

RAPPEL :

- quand la famille n'obtient pas son vœu de dérogation, l'élève est automatiquement affecté sur son collège de secteur.
- L'obtention d'une dérogation n'engage pas le Conseil régional pour la prise en charge du transport scolaire

☞ **Si l'élève fréquente une école élémentaire publique :**

La famille :

- Complète la fiche de liaison (volet 1 et 2) en vue de l'affectation en 6^{ème} transmise par le directeur de l'école
- Remet la fiche au directeur d'école dûment complétée et **accompagnée des pièces justificatives correspondantes** pour saisie des données dans AFFELNET 6^{ème}

L'école :

- Envoi du dossier accompagné des pièces justificatives à l'IEN de circonscription du 1^{er} degré pour le **30 avril 2019**. L'IEN transmet à la DSDEN 22 les dossiers complets pour contrôle et attribution **avant le 21 mai 2019, délai de rigueur**.

☞ **Si l'élève fréquente une école élémentaire privée :**

La famille :

- indique au directeur de l'école son intention de scolariser l'enfant dans l'enseignement public et se manifeste auprès du collège public hors secteur demandé
- complète la fiche de liaison (volet 1 et 2) en vue de l'affectation en 6^{ème} (remise soit par l'école soit par le collège public demandé)
- remet la fiche complétée et accompagnée des pièces justificatives correspondantes **au COLLEGE hors secteur demandé** qui enverra le dossier **complet** (volet 1 et 2 et les pièces justificatives) à la direction académique – **DIVEL 2** – pour importation dans AFFELNET 6^{ème}

Calendrier Collège :

- Remise par la famille des documents dûment complétés et accompagnés des pièces justificatives correspondantes au collège hors secteur demandé avant le **30 avril 2019**, délai de rigueur
- **VERIFICATION et CONTROLE du dossier et des pièces justificatives** avant envoi de tous les documents à la DIVEL 2 pour le **30 avril 2019 délai de rigueur**. La DIVEL importera le dossier élève dans AFFELNET 6^{ème}.
- Transmettre à la DIVEL2, la décision de passage pour ces élèves **avant le 21 mai 2019**.
 - **ATTENTION** : Exigez des parents d'élèves qu'ils vous fournissent au plus vite la décision de passage que leur école leur transmettra.